

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2012

Réception par le Prefet : 25/06/2012

Publication : 29/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-3-4-2

Séance du vendredi 22 juin 2012

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE LA CITE DE L'ENFANCE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le Code de l'action sociale et des familles
- VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles et au 2° de l'article L 611-2 du code de la santé publique.
- VU la délibération n° 90 – II 400/8 du 17 mai 1990 ayant placé la Cité de l'Enfance en régie directe du Département,
- VU l'avis de la 4^{ème} Commission,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide que l'excédent 2011 des sections d'investissement et de fonctionnement de la Cité de l'Enfance s'élevant à 1 125 273.07 € sera affecté :

Nature 001 – excédent d'investissement antérieur	105 584.57 €
Nature 002 – résultat reporté	1 019 688.50 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions